



Monsieur Valls, nous attendions beaucoup plus de vous sur la GPA

Le sort des enfants français nés du recours à la Gestation Pour Autrui (GPA) à l'étranger, dans les pays où cela est légal et encadré, aura fait l'objet de multiples rebondissements durant la mandature de François Hollande.

12/12/2016 07:00 CET | Actualisé 12/12/2016 07:28 CET



[Alexandre Urwicz](#) Président de l'Association Des Familles Homoparentales



[Dominique Mennesson](#) Coprésident du Comité de soutien pour la Légalisation de la GPA et l'Aide à la Reproduction Assistée (CLARA)

Le sort des enfants français nés du recours à la Gestation Pour Autrui ([GPA](#)) à l'étranger, dans les pays où cela est légal et encadré, aura fait l'objet de multiples rebondissements durant la mandature de François Hollande. En dehors d'une circulaire bienveillante publiée en 2013 par la Ministre de la Justice Christiane Taubira permettant de délivrer un certificat de nationalité française à ces enfants, les déferlantes du Premier ministre Manuel Valls et celles de la manif pour tous s'en sont donné à cœur joie. Seule la Justice a pu rappeler à plusieurs reprises que l'intérêt supérieur de l'enfant devait primer ordonnant le respect des identités de ces enfants. Encore faudrait-il faire appliquer les décisions judiciaires et donner des directives adéquates...

Flash-back

En 2011, Manuel Valls rappelle au magazine Têtu que selon lui, la GPA "est une évolution qui est incontournable, à condition qu'elle soit encadrée. Contrairement à ce que disent ceux qui sont par principe hostiles à la GPA, je crois que si celle-ci est maîtrisée, elle est acceptable, et j'y suis donc favorable".

En juin 2014, l'arrêt emblématique [Mennesson c/France](#) obtenu à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) affirme que si un pays peut interdire la pratique de la GPA sur son sol, il ne peut pas discriminer les enfants qui naîtraient par cette voie à l'étranger. En tant que chef du gouvernement, il était dans les prérogatives de Manuel Valls de décider de faire appel ou non. La seconde option s'imposa et l'arrêt est devenu définitif le 26 septembre 2014.

Rappelons que cet arrêt a condamné la France à l'unanimité des juges pour violation du droit des enfants au respect de leur vie privée. "La France, sans ignorer que les enfants requérantes ont été identifiées ailleurs comme étant les enfants des requérants parents d'intention, leur nie néanmoins cette qualité dans son ordre juridique. Pareille contradiction porte atteinte à leur identité au sein de la société française" (note CEDH sur la jurisprudence de la cour n°175 Juin 2014).

En poste dans le cabinet du Premier-ministre, la conseillère Hélène Cazaux-Charles jouera de son influence et provoquera un revirement de position de son patron: "[GPA: Manuel Valls change son fusil d'épaule et tire à vue](#)".

En effet, six jours après que l'arrêt Mennesson est devenu définitif, Manuel Valls fait une sortie remarquée dans le journal La Croix pour minorer ladite décision de la CEDH et donner des gages à une frange catholique radicale qui est vent debout contre la GPA. S'exprimant sur la GPA, Manuel Valls affirme alors qu'"il est incohérent de désigner comme parents des personnes ayant eu recours à une technique clairement prohibée". Comme si les familles concernées devaient désormais dire à leurs enfants: "Ne m'appelle plus papa, le Premier-ministre ne veut pas!".

Après avoir fourni les éléments de langage qui offraient une troublante similitude avec ceux des communiqués de presse du FN, Hélène Cazaux-Charles obtiendra même qu'une circulaire soit envoyée pour signature à la Garde des Sceaux Christiane Taubira afin que toutes les transcriptions d'état civil d'enfants nés par GPA soient bloquées (reconnaissance par la France de l'état civil étranger des enfants), le Premier-ministre n'ayant pas le pouvoir nécessaire pour signer le document à destination des magistrats. Le document sera conservé à la chancellerie et ne sera jamais signé par Christiane Taubira. Comment la Garde des Sceaux aurait-elle pu signer une circulaire contraire aux arrêts de la CEDH dont elle a la charge d'exécution ?!

Encore un piège tendu par Hélène Cazaux-Charles qui avait déjà concentré l'ire de Christiane Taubira lors de [l'affrontement](#) sur la réforme pénale. S'exprimant sur "[les enjeux d'une justice de qualité](#)", Mme Cazaux-Charles n'a jamais caché son jeu: "Nous tournant vers quelques érudits des constructions romano-canoniques, nous serions surpris et efficacement éclairés, d'apprendre combien le management a une histoire ancienne et complexe. Assurément, il ne tombe pas du ciel, mais il a à voir avec lui!".

A l'Elysée, Françoise Tomé-Lelièvre, conseillère Justice à l'époque du Président de la République, sera capable d'affirmer lors d'un rendez-vous que ce n'est ni la première ni la dernière fois que la France se fait condamner par la CEDH suggérant que ce n'est pas pour autant que la France se doit d'appliquer ses décisions judiciaires... On ne saurait illustrer plus magistralement l'ingérence du pouvoir exécutif dans le pouvoir judiciaire. S'enfonçant dans le déni de droit, la France osera même [sortir le chéquier](#) pour tenter de clore un contentieux sur la GPA et se verra finalement condamnée une nouvelle fois [en juillet 2016](#) par la CEDH.

Alors qu'est-ce qui bloque ?

Quels sont celles et ceux qui avancent masqués et s'opposent insidieusement à l'application des décisions de justice (la France est placée en procédure "soutenue" dans le cadre du suivi de l'exécution des arrêts Mennesson/Labassée rendus par la CEDH)?

64% des Français sont favorables à ce que l'Etat accorde aux enfants nés à l'étranger d'une GPA les mêmes droits que les autres enfants nés à l'étranger. Les femmes y sont favorables à 70%, les hommes à 58%. Du Front national au Front de Gauche, tous les sympathisants de tous les partis politiques y sont majoritairement favorables. Les catholiques pratiquants occasionnels y sont favorables à 57%.

Dans [ce sondage publié par l'IFOP](#) en septembre 2016, une seule catégorie y est opposée: les catholiques pratiquants réguliers. Ils ne sont que 36% à souhaiter que ces enfants disposent des mêmes droits que ceux de leurs copains. Pour l'ardent défenseur de la laïcité Manuel Valls, la messe est dite. Nul doute que les candidats à la primaire de gauche sauront tirer parti de cet exceptionnel point de convergence : 77% des sympathisants de gauche veulent que le prochain Président de la République veille à ce que les services de l'Etat délivrent un livret de famille aux parents français dont les enfants sont nés d'une mère porteuse à l'étranger. Toujours selon le même sondage, ces sympathisants de gauche veulent aussi majoritairement que la GPA soit encadrée et légalisée en France.

Ne pas reconnaître l'identité d'un individu, proposer de modifier son nom de famille, faire l'ablation d'une partie de sa filiation, plonger la famille dans les méandres d'une administration désabusée qui agit aléatoirement et arbitrairement, voici ce qu'une France régulièrement condamnée par la CEDH, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat est capable de faire en 2016 à des êtres humains : leur refuser des droits fondamentaux à cause de leur condition de naissance. Personne ne peut croire que mettre fin aux situations de discriminations et d'inégalités échapperait dorénavant à l'ADN de la gauche.